

# L'entretien des cours d'eau continue de cristalliser des tensions

**L'ENTRETIEN DES** cours d'eau ou plutôt le non-entretien depuis la loi sur l'eau de 2008 est une source de crispation depuis des années. Pour les agriculteurs mais pas seulement puisque des habitations peuvent être touchées par les inondations en raison de ce manque. Ce fut encore le cas à Benoitville le 2 avril dernier.

## Des maires en garde à vue

Lors de la session de la Chambre d'agriculture de la Manche du 11 mars (lire dans notre édition du 12 mars), l'entretien des cours d'eau était une nouvelle fois identifié comme « une urgence. » Le président Pascal Férey avait réclamé une réunion avec les services de l'État et les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale, c'est-à-dire les communautés de communes) dont plusieurs représentants étaient déjà présents ce jour-là. La proposition a été acceptée par le préfet et la réunion aura lieu jeudi prochain 18 avril à la Maison de l'agriculture.

« Il y a des tensions entre le monde agricole et l'OFB (Office français de la biodiversité), qui sont plus que salées. Il y a des règles, on doit les respecter. OK, mais avec intelligence. Les agriculteurs n'en peuvent plus. Des élus souffrent aussi parfois avec ces gens-là », avait assuré Pascal Férey. Des exemples de maires et de maires adjoints



À Tréauville, le cours d'eau La Diélette est un exemple de crispations entre riverains et l'Office français de la biodiversité. Une maire a même été mise en garde à vue. Jean-Philippe MASSIEU

s'étant retrouvés en garde à vue avaient été cités par Jacky Bidot, président de la communauté d'agglomération Coutances Mer et Bocage, ou encore par un des agriculteurs élus, Gaëtan Brisset.

Nous avons rencontré ce dernier sur la ferme qu'il gère en Gaec avec Noël Branthonne, à Tréauville. « On avait mis en place un groupe d'exploitants. On avait toutes les autorisations préfectorales à jour pour curer la Diélette », retrace Gaëtan Brisset. « Ça remonte à 7 ou 8 ans. On a fait venir une pelle.

On a commencé à nettoyer le lit de la rivière au niveau du village de la Lague. Le gars de la Police de l'eau s'est pointé. Il nous a reproché d'avoir pris 5 cm sur le bord. Suite à ça, les gendarmes sont venus chercher Monique Mahieu (N.D.L.R. qui était maire à l'époque) et l'ont mise en garde à vue. Le gars qui avait la pelle a été entendu aussi. On avait prévenu que s'ils prévoyaient une audience, il aurait fallu une grande salle car on se serait mobilisés. » « J'ai passé l'après-midi à la gendarmerie. Ils ont attendu

le coup de téléphone du procureur pour me laisser repartir », se souvient Monique Mahieu.

## Une ferme laitière en péril

Heureusement, « ça a été classé sans suite », poursuit Gaëtan. Mais le mal était fait. Monique Mahieu assure qu'à la suite de cet incident, un groupe de travail avait été formé sous l'égide de la préfecture. « Mais il ne s'est jamais réuni... », déplore l'ancienne maire.

Pour sa part, Noël Branthonne conserve amèrement dans sa mémoire une phrase d'un agent de la police de l'eau : « L'humain n'a pas d'importance. Il y avait la nature avant l'humain. Il y en aura après. » Or Noël Branthonne avait subi un drame familial.

Pour revenir à l'entretien du cours d'eau, « depuis, personne n'a rien fait », de crainte d'être de nouveau inquiété. « C'est tellement compliqué et ça s'est encore durci. Quand on est échaudé une fois... » L'OFB est désormais placée sous respon-

sabilité des préfets. Cela apaisera-t-il les tensions ?

Au fil des ans, les tempêtes successives et l'excès de pluviométrie actuel font que « le lit de la rivière est complètement bouché ». Et les prés (nom donné aux prairies humides) de cette vallée de La Diélette sont plus que gorgés d'eau. Le problème ne date pas de cette année. « On ne peut plus sortir les vaches comme avant. Nous, on a que ces parcelles-là pour les sortir du bâtiment. On a de l'herbe mais on ne peut pas y mettre les vaches », déplorent les associés. À cause de cela, leur lait pourrait ne plus être valorisé en lait de pâturage avec les Maîtres laitiers du Cotentin. En marchant dans les parcelles spongieuses, Noël et Gaëtan trouvent même des bûches et brindilles amassées, perdues dans l'herbe haute, jusqu'à plusieurs dizaines de mètres du cours d'eau. Tout cela est forcément arrivé par la crue du 2 avril.

Devant ces difficultés et une autre ineptie législative (la loi de réciprocité sur laquelle nous reviendrons), il est fort probable que cette ferme ne puisse être transmise : « On a une ferme viable mais pas transmissible », déplore Gaëtan qui prendra sa retraite dans quelques années et Noël d'ici un an et demi. Une chose est sûre, c'est qu'une ferme laitière de plus stoppera son activité.

● Jean-Philippe MASSIEU